

CONSTRUCTION



RENOVATION



CONTACTEZ-NOUS
au 03.87.96.05.10

- Un technicien d'Energies & Services de Bitche vous informera sur les travaux à réaliser.
- Un devis détaillé du branchement vous sera envoyé rapidement.
- Les travaux seront effectués après acceptation et règlement du devis.
- Un coffret provisoire sera installé durant la période des travaux ; l'autorisation de branchement provisoire est valable 10 mois.
- L'obtention du certificat de conformité délivré par le **CONSUEL** est **obligatoire** pour **la mise en service définitive** de votre installation. Les démarches sont à effectuer par votre électricien ou par vos soins. <http://www.consuel.com>

CONSUEL

1 Cours du Général De Gaulle
BP 506
21014 DIJON CEDEX

Tél. 03 80 68 07 68